

Maisons-Alfort, le 25 avril 2002

LE DIRECTEUR GENERAL

Saisine n° 2002-SA-0104

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de modification du décret n°76-692 du 13 juillet 1976 en ce qui concerne les produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 11 avril 2002 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relative à un projet de modification du décret n°76-692 du 13 juillet 1976 en ce qui concerne les produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine.

Ce projet de décret, qui vise à transcrire en droit national les dispositions de la directive n°2000/36/CE du 23 juin 2000, ne suscite pas d'observation de l'Afssa, sur le plan des risques nutritionnels et sanitaires.

Martin HIRSCH